REGLEMENT INTERNE du D.S.R.K.C.C.F.

DENTO SHITO RYU KARATE CLUB DE LA COTE FLEURIE

PREALABLE

Ce règlement sert de base au maintien des rapports sains et harmonieux au sein du club.

Son respect est indispensable au bon déroulement des séances pour une évolution régulière des licenciés

Tout manquement à ce principe reste à l'appréciation des professeurs qui peuvent décider à l'exclusion des cours ,

voire , en cas de récidive l'exclusion du club.

INSCRIPTION / FORMUTAIRE ET PIECES A RODUIRE

Après le cours d'essai le futur adhérent entame la procédure d'inscription comme suit :

-Demande d'adhésion accompagnée du certificat médicat obligatoire complétée pour les mineurs, de l'autorisation parentale

La saison sportive commençant le 15 Septembre

-règlement simultané de la cotisation d'adhésion au club et de la cotisation fédérale .

Aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué si l'adhérent stoppe ses entraînements durant la saison.

LE CLUB / RESPONSABILITES –ORGANISATION

Les élèves sont placés sous la responsabilité du club exclusivement dans la salle du dojo, pendant les horaires des cours

Les entraîneurs sont habilités à répondre aux questions relatives à l 'organisation du club. Leurs diplômes et titres font l 'objet d'un affichage.

Dans la mesure du possible il est préférable de se présenter avant que les

séances ne commencent (10 minutes) les horaires des cours étant connus et affichés.

Et les entraîneurs sont libres d'accepter ou non tout retard conséquent

Les dates des stages, compétitions et lieux, sont portés à la connaissance de tout un chacun en temps utile.

Les participants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents pour leur transport et sur

le lieu de compétition ou stage , les entraîneurs n'intervenant que pour la partie sportive (en prévention de tout incident ou accident et par simple courtoisie)

Recommandations Particulières :

Boucles d'oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues et autres attributs sont proscrits sur le tatami

Les ongles des mains et pieds doivent être courts (risque de blessure) et les cheveux longs attachés .

Toute absence prolongée doit être signalée

Pour les stages et compétitions avertir de toute absence ou forfait avant le jour de l'événement.

Eviter l 'usage des téléphones portables pendant les heures de cours

Le club est déchargé de toute responsabilité cas de vol d'effets personnels dans les vestiaires et généralement dans enceinte du gymnase .

SUR LE TATAMI : éthique et tenue

Respect du comportement en conformité avec l'éthique du club et du code moral du karaté.

Les enfants se changent avec calme dans les vestiaires

La tenue du pratiquant appelé -KARATEGI - doit être en bon état, propre et défroissée

Le public assistant est soumis au silence pour ne pas perturber les cours.

PASSAGES DE CEINTURES (KYU) : critères et recommandations

Les examens de passage de ceintures ont lieu 2 fois par saison sportive :

le premier entre janvier et fevrier et le second début juin .

Les remises officielles de ceintures sont organisées en fin de saison

Les critères d'attributions sont basées sur : l 'assiduité, le dynamisme, la technique, le comportement en général.

La participation aux stages et compétitions est fortement recommandée pour une bonne progression du licencié

il en sera tenu compte lors des passages de grades énoncés ci-dessus

Ce règlement est porté lors des inscriptions, à la connaissance des adhérents et parents des enfants mineurs .

Le Président : Eric Dautrey

Le secrétaire général : Jean–Michel Monniette

Edition : Septembre 2022